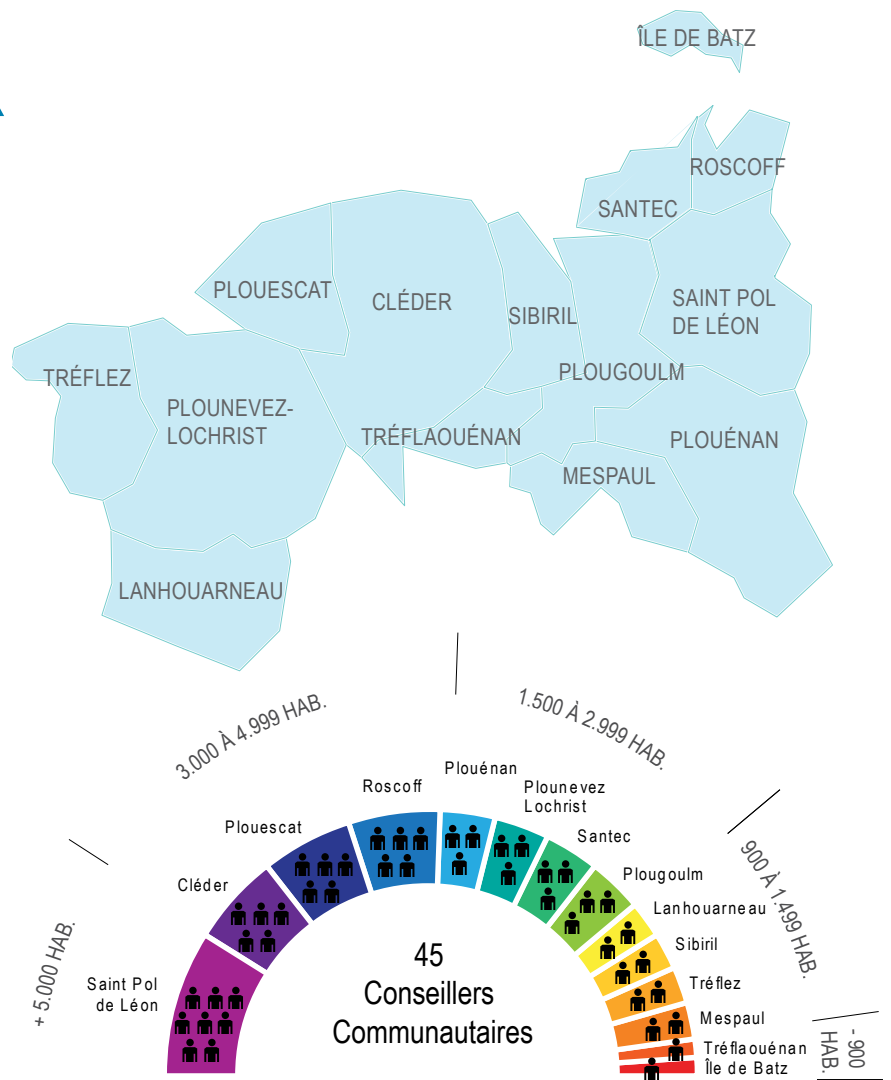


1^{er} janvier
2017

Bienvenue en
Haut-Léon
Communauté !

Au 1^{er} janvier, les Communautés de Communes de la Baie du Kernic (CCBK) et du Pays Léonard (CCPL) fusionnent pour former une seule et même entité, intitulée "Haut-Léon Communauté". Le territoire concerné englobe la bordure littorale allant de Tréfléz à Plouénan, pour une surface totale de 249 km².



À NOUVEAU TERRITOIRE, NOUVELLE GOUVERNANCE

Composé de 14 communes et constituant un ensemble de 32 804 habitants, la nouvelle collectivité se voit dotée d'un nouveau conseil communautaire composé de 45 membres, ainsi que d'un bureau communautaire constitué d'un président et de vice-présidents. La ville de Saint Pol de Léon conserve le nombre de ses représentants avec 8 conseillers communautaires.

Ils participeront aux élections du président et des vice-présidents durant la première semaine de janvier, aux côtés de leurs confrères.

UNE CHARTE DE TERRITOIRE

Haut-Léon Communauté doit déterminer ses compétences, obligatoires ou optionnelles (cf BM n°81) qui l'autorise à mettre en œuvre des politiques publiques et à assurer des services publics pour les habitants, les acteurs sociaux, économiques... du territoire. La fusion se traduit également par de nouvelles solidarités financières et fiscales. Elle suppose un processus d'harmonisation progressif des régimes fiscaux des différentes communautés

et impose une unification des taux d'imposition intercommunaux sur différents impôts comme la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères...

Pour cela, les maires des communes et les présidents de la CCPL et de la CCBK ont décidé d'élaborer une charte de territoire comprenant un projet de territoire, un pacte financier et fiscal ainsi qu'un nouveau schéma de mutualisation.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Les services municipaux de Saint-Pol de Léon précédemment mutualisés avec la CCPL perdureront, pour mémoire, il s'agit de : la direction générale des services, instruction des autorisations du droit du sol, ressources humaines, comptabilité, ingénierie financière et communication. Cette démarche de mutualisation sera amenée à s'étendre, une réflexion étant en cours sur d'autres pistes de mutualisation : archivage, police municipale, médiathèques, accueils collectifs mineurs, politique jeunesse, prévention et sécurité au travail, systèmes informatisés et centres nautiques.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Le siège de Haut-Léon Communauté est localisé à la Maison des Services Au Public (MSAP), située au 29 rue des Carmes à Saint-Pol de Léon. L'intercommunalité est structurée selon 5 pôles de compétences :

- administration générale,
- aménagement du territoire,
- environnement,
- services au public,
- développement territorial.

UNE FUSION À PLUSIEURS ÉCHELONS

Les compétences obligatoires et optionnelles vont être amenées à évoluer à l'horizon 2020, notamment en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, tout comme les actuelles réflexions sur un éventuel élargissement de la mutualisation. La création de Haut-Léon Communauté est donc la première étape de cette nouvelle intercommunalité dont le futur va se dessiner au fur et à mesure des années. ■